Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220704-C_20220624_122-DE

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers :	Séance du :	Date de publication :
En exercice : 48 Présents : 41	24 juin 2022	05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin à dix heures et dix minutes, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - LEMAITRE Didier - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - PETRUS BENHAMOU Martine - JEANPERRIN Brigitte - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - JEANPIERRE Jimmy - CURTI Fabrice - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : DECARD Guillaume donne procuration à DEBAISIEUX Jean-François - CHIODI Josiane donne procuration à MASQUELIER Frédéric - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise donne procuration à ISEPPI Stéphane - LOMBARD Danièle donne procuration à BOYER Max - BARBIER Jean-Louis donne procuration à PERONA Patrick - MARTY Nicolas donne procuration à RAMI Hafida.

NON REPRESENTEE : FRADJ Laurence.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JEANPIERRE.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

DELEGATIONS DONNEES A MONSIEUR LE PRESIDENT

*

- N° 122 –

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220704-C_20220624_122-DE

Monsieur Frédéric MASQUELIER, Président, rappelle que le Conseil lui a donné délégation de compétence.

Dans ce cadre, et afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, Monsieur le Président a été amené à signer certaines décisions listées ci-après :

Décision 2022/33	Affaire 2021F007 : Essai sur réseau voirie et géo détection (Marché à bons de commande) - LOT 1 : Essai sur réseau - LOT 2 : Essai, voirie et géo détection
Décision 2022/34	Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la bastide "Les Amandiers - Classement sans suite
Décision 2022/35	Avenant n°3 au 16PF0012
Décision 2022/37	Attribution des marchés : Amélioration et diffusion des connaissances pluridisciplinaires relatives au Cantonnement de pêche du Cap Roux-Lot 1 et Lot 2
Décision 2022/38	Les parements immergés du barrage des Cous doivent faire l'objet d'une expertise. Cette opération induit une vidange complète de la retenue permanente de l'ouvrage. Conformément aux prescriptions des études environnementales réalisées pour l'opération, la retenue du barrage abrite des espèces piscicoles et astacicoles qu'il convient de sauvegarder. Dans le cadre de la convention jointe, la Fédération de Pêche du Var et l'AAPPMA locale sont sollicitées pour effectuer cette pêche de sauvegarde
Décision 2022/78	Attribution d'une subvention d'un montant de 50.000 € (cinquante mille euros) à l'association Coordination des Outils Raphaëlois d'Aide à l'Insertion et au Logement (CORAIL) pour l'exercice 2022
Décision 2022/79	Attribution d'une subvention de fonctionnement de 25.000 € à l'association Le Mas Production pour l'organisation de la 20ème édition du Festival du Mas des Escaravatiers
Décision 2022/80	Attribution d'une subvention d'un montant de 30.000 € (trente mille euros) à l'association Loge-Toit pour l'exercice 2022
Décision 2022/82	Désinfection et nettoyage d'un Centre d'Accueil au profit des réfugiés Ukrainiens à Fréjus
Décision 2022/83	Surveillance des plages en période estivale par le SDIS
Décision 2022/84	Surveillance de la plage du Veillat sur la commune de Saint-Raphaël
Décision 2022/86	Demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat de territoire 2020-2022 pour la réhabilitation d'émissaires d'eaux usées
Décision 2022/88	Autorisation de signature d'une convention avec la Société du Canal de Provence pour l'accès et la pose d'ouvrages nécessaires à la défense incendie, sur la parcelle cadastrée à FREJUS section AP n° 113, lieudit Saint-Pons
Décision 2022/89	Autorisation de mise à disposition d'un terrain de 20 m² et de constitution des servitudes nécessaires, pour l'installation d'un nouveau transformateur et du réseau nécessaire à notre projet d'aménagement de l'aire de grand passage, sur la parcelle BP n°34 à Fréjus, au profit de la société ENEDIS
Décision 2022/90	Budget principal - Exercice 2022 - Virements de crédits entre chapitre n°01
Décision 2022/91	Budget GEMAPI - Exercice 2022 - Virements de crédits entre chapitre n° 01

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220704-C_20220624_122-DE

Décision 2022/93	Autorisation de constitution d'une servitude de réseau d'électricité au profit de la société ENEDIS, sur la parcelle BV n°440 à ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Décision 2022/94	Convention de mise à disposition d'un local à usage d'accueil sur la parcelle section C n° 2262 propriété de la ville des Adrets de l'Estérel au bénéfice de l'Office de Tourisme intercommunal (OTI) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
Décision 2022/95	Signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture – Point d'accueil Transmission (PAT)
Décision 2022/96	Octroi d'une subvention à l'APAC de 28 000€ + signature d'une convention
Décision 2022/97	Annulation décision de financement accordée au bénéficiaire : SA HLM ERILIA
Décision 2022/98	Annulation d'une subvention pour surcharge foncière
Décision 2022/99	Demande de subvention au Département du Var pour l'amélioration de l'accessibilité des piétons à la galerie de la gare SNCF de Saint-Raphaël- remplacement de l'ascenseur nord
Décision 2022/100	Demande de subvention au Département du Var pour la création de la maison des Etangs de Villepey
Décision 2022/102	Attribution d'une subvention de 43 652,50 € au Réseau Initiative Var
Décision 2022/103	Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le programme 2022-2023 de réhabilitation des émissaires d'eaux usées – Maîtrise d'œuvre
Décision 2022/104	Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour le programme 2022 de renouvellement des réseaux - travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées sur la commune de FREJUS -avenue du 15ème corps-tranche 2
Décision 2022/105	Demande de subvention au Département du Var pour l'amélioration de l'accessibilité des piétons à la galerie de la gare SNCF de Saint-Raphaël- remplacement de l'ascenseur Nord
Décision 2022/106	Demande de subvention au Département du Var pour la création de la maison des Etangs de Villepey
Décision 2022/107	Demande de subvention à la Région Provence-Alpes Côte-d'Azur pour le déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques sur la commune de Fréjus Tranche 1
Décision 2022/108	Demande de subvention à la Région Provence-Alpes Côte-d'Azur pour le déploiement de bornes de rechargement pour véhicules électriques sur la commune de Saint-Raphaël – Tranche 1
Décision 2022/109	Attribution d'une subvention de 260.000 € au Club Athlétique Raphaëlo-Fréjusien (CARF) pour la saison sportive 2022-2023
Décision 2022/110	Attribution d'une subvention de 105.000 € au Fréjus Var Volley (FVV) pour la saison sportive 2022-202
Décision 2022/111	Attribution d'une subvention de 260.000 € au Saint-Raphaël Var Volley Ball (SRVVB) pour la saison sportive 2021-202
Décision 2022/112	Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 € (trois mille euros) à l'association Les Restaurants du cœur pour l'exercice 202

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220704-C_20220624_122-DE

A la suite de cet exposé,

VU l'avis de la commission des assemblées,

Le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE des décisions signées par Monsieur Frédéric MASQUELIER en vertu de ses délégations de compétence.

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
ET A LA DEMANDE de M. LE PRESIDENT,

PREND ACTE DU RAPPORT PRÉSENTÉ.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 01/07/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Frédéric MASQUELIER